

Un exemple inspirant de collaboration AASC et RCSC : la Réserve Communale de Sécurité Civile d'Alfortville



Dans un rapport daté du 18 octobre 2024 et remis à la DGSC GC, le CNPC alertait les autorités de cas d'emploi inapproprié des Réserves communales de sécurité civile, en particulier lorsque celle-ci sont engagées en dehors du cadre territorial de la commune (ou de l'intercommunalité).

L'irruption des RCSC dans les missions assignées par la loi aux AASC (missions A, B, C et D) crée en effet une confusion entre la notion de secours et celle de sauvegarde¹. Dans ce contexte, l'exemple de collaboration entre la Croix rouge française et la réserve communale de la ville d'Alfortville apparaît comme la voie à suivre. Elle fait écho aux travaux de la 1^{re} Commission du CNPC, qui s'efforce de favoriser le dialogue et la complémentarité entre tous les bénévoles de SC, qu'ils soient associatifs ou communaux.

Dans ce modèle conventionnel, les RCSC sont en effet encadrées par des bénévoles expérimentés d'associations agréées de sécurité civile (en l'occurrence la CRF) pour diverses missions mises en œuvre en cas de catastrophe.

Quelques exemples en images...

¹ Cf « Sauvegarde communale : des inondations aux pandémies, se préparer et faire face » François Vernoux - Territorial éditions: 07/12/2020



Accueil et hébergement :

prendre en charge les aspects logistiques c'est à dire organiser des centres d'accueil, prévoir des couchages, de la nourriture, des boissons chaudes ou froides

- Accompagnement :

distribuer de moyens aux sinistrés, aider retour à une situation convenable, nettoyer des maisons, déplacer des biens et des personnes et en les mettant à l'abri si besoin,



- Soutien moral: informer les populations, réconforter les familles, les écouter, les orienter vers des personnes spécialisées, apprécier la situation matérielle et psychologique des familles, cibler les réponses aux besoins constatés et apporter d'autres aides dans la durée.

- Sécurité, assistance, évaluation :

Assister les services municipaux et de police, vérifier les réseaux et les installations...



Quelques rappels :

La réserve communale de sécurité civile est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités. Elle contribue à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant.

Elle a vocation à agir dans le « seul champ des compétences communales ». Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence (pompiers, service d'ordre...). De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

C'est pourquoi, dans le département du Val-de-Marne, la Croix-Rouge française participe à la formation des « bénévoles réservistes » à la demande des municipalités.

La Réserve communale de la ville d'Alfortville est régulièrement formée par les volontaires Croix-Rouge de l'unité locale (découverte du matériel radio télécommunication, hébergement, intendance, matériel logistique).

« Des civils au service des civils »

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE (AASC), PARTENAIRE INCONTOURNABLE POUR LES RCSC